



Avenant au contrat de travail

Par **raphael**, le **31/05/2010** à **20:13**

Bonjour,

je suis salariée depuis 2001 en hotellerie, depuis peu mes collègues et moi nous sommes aperçus que la direction devait nous régler les heures de garde effectuées de nuit 1 week end sur 2 (soit une cinquantaine d heures par mois)

Nous touchions auparavant 10€ brut par nuit

la direction nous a dit qu'elle ne pouvait régler la totalité des heures que nous passions à dormir sur l hotel et a décidé d'embaucher une personne supplémentaire et que nous travaillerions à tour de rôle comme night le week end . nos nuits seront ainsi payées et nous devons travailler (repassage, ménage, mailing..) jusqu'a maintenant , lhotel était fermé de 22.00 à 7h Il restera donc ouvert les nuits de vend, sam, et dimanche

peut on refuser ce changement dans le contrat ?? peut on refuser d'effectuer des nuits??
merci d'avance